

# Questions de sémantique en linguistique française : pour une description empirique des unités de langue

Conférence de clôture du 9<sup>ème</sup> Congrès  
International de Linguistique Française :  
*Peut-on vivre sans linguistique française ?  
État des lieux, perspectives et défis  
scientifiques*. Madrid, novembre 2010.

Pierre-Yves Raccah, CNRS  
LLL, Université d'Orléans  
[pyr@linguistes.fr](mailto:pyr@linguistes.fr)

Publié dans *Sémantique et pragmatique  
générales contemporaines : les défis de  
la linguistique française au XXI<sup>s</sup>*. 2017,  
Zaragoza : Pórtico ; éd. Marta  
Tordesillas.

L'objectif des recherches que nous exposerons concerne chacune des langues humaines : il pourra donc sembler étonnant d'en faire état en conclusion d'un congrès de linguistique française... Cet étonnement ne concerne que ceux qui comprennent le syntagme « linguistique française » comme signifiant *linguistique appliquée à la langue française*. En accord avec la position récemment reformulée par des représentants de la communauté française des linguistes, nous proposerons une acception plus intéressante de ce syntagme, qui le fait renvoyer à toute approche de la linguistique, générale ou appliquée, s'appuyant sur des idées ayant marqué la recherche scientifique en France, que ces recherches relèvent ou non de la linguistique. C'est le cas de ce que nous allons exposer à propos de la manière dont les mots renvoient à ce qu'ils sont censés désigner.

Nous concentrerons donc notre réflexion sur les aspects sémantiques de la linguistique française et, plus particulièrement, sur la sémantique lexicale. Bien que les lexicographes jugent eux-mêmes nécessaire d'inclure, dans un article de dictionnaire, des indications sur la manière dont les mots désignent, ils fournissent ces indications de façon non systématique, au moyen d'exemples : le noyau *systématique* des descriptions fournies par les dictionnaires est limité à la dénotation<sup>1</sup>. Or, cette manière dont les mots désignent s'appuie sur des *présupposés idéologiques* cristallisés dans les mots et pouvant être décrits en termes de contraintes sur les *points de vue* que l'usage des mots oblige à adopter, contraintes qui participent à la détermination de l'argumentativité des énoncés.

S'il est rare que soit contesté le caractère argumentatif de la plupart des discours, les répercussions sur les langues de cette propriété de leur utilisation ne sont pas toujours prises en compte, loin de là, dans les modèles de description sémantique. Des travaux nombreux, riches et détaillés sur les phénomènes argumentatifs eux-mêmes, peu de conséquences ont été tirées sur la signification des unités de langue et sur la manière dont elle doit être décrite pour qu'il soit possible de rendre compte des propriétés argumentatives des discours. Depuis Benveniste, plusieurs voies ont néanmoins été explorées pour tenter de combler ce déficit : nous explorons l'une d'entre elles, la *Sémantique des Points de Vue*, inspirée par les travaux d'Oswald Ducrot, et par quelques idées de Mikhaïl Bakhtine<sup>2</sup>, et dont l'objectif est d'aboutir à une description sémantique systématique, rigoureuse et empiriquement réfutable des unités de langue, et, en particulier, des mots du lexique.

<sup>1</sup> Voir [BenMahfoudh *et al.* 2011], et [Raccah 2011] pour des développements sur ce thème.

<sup>2</sup> Voir [Voloshinov 1929], pour une présentation des idées de Bakhtine sur la polyphonie ; [Tordesillas 2008], pour une étude détaillée des rapports entre les sémantiques instructionnelles, la polyphonie et l'argumentation ; et [Bojilova, 2002] pour une réflexion sur les rapports entre polyphonie et sémantique des points de vue.

## 0. À propos de la linguistique et de la linguistique française

La plupart des travaux de linguistique, et, en particulier ceux qui sont présentés dans cet ouvrage, mettent en œuvre une conception de la discipline selon laquelle la linguistique étudie scientifiquement et empiriquement les langues ou le langage. Dans cette section, nous nous proposons, pour commencer, de préciser cette conception générale en approfondissant les concepts mis en jeu par cette conception et en en tirant des éléments terminologiques que nous réutiliserons par la suite. Munis de cet appareil conceptuel et terminologique, nous nous pencherons sur le domaine de la linguistique française, tel qu'il est conçu par la communauté française des linguistes, et, en particulier, par ses représentants, mais aussi par l'ensemble de la communauté internationale travaillant sur ce domaine ; nous nous intéresserons ensuite plus spécifiquement au volet sémantique de ce domaine.

### 0.1. Langue ou langage

La question de savoir si l'objet d'étude de la linguistique doit être la faculté de langage ou l'ensemble des langues humaines n'est ni secondaire ni anodine. En effet, dans le premier cas, la linguistique serait une branche de la psychologie cognitive, et les langues ne seraient que ses manifestations abstraites accessoires de la faculté de langage. Dans le second cas, l'objet d'étude principal serait précisément l'ensemble de ces manifestations abstraites, et la linguistique serait autonome vis-à-vis de la psychologie cognitive. Le fait qu'il existe des liens incontestables entre les deux objets d'étude ne constitue évidemment pas un argument valide pour assimiler les disciplines qui étudient ces deux objets (il existe des liens incontestables entre les objets d'étude de la chimie et ceux de la biologie...).

Une contingence de la langue anglaise, qui est considérée comme la principale langue d'expression des travaux de recherche scientifique, complique la situation : le lexique de l'anglais n'a qu'un mot, « *language* » là où d'autres langues en ont deux pour renvoyer à ces deux notions. Bien sûr, la langue anglaise fournit les moyens de distinguer les deux notions (par exemple, « *language faculty* » vs. « *natural language* »), mais ces moyens étant des constructions syntagmatiques, pour un anglophone monolingue, la distinction peut sembler, à première vue artificielle ou, du moins, facultative : en y regardant bien, on constate que c'est le cas dans une grande partie des travaux de linguistique rédigés en anglais par des anglophones. Ainsi, dans la plupart des travaux américains de linguistique cognitive, par exemple, le syntagme « *language structure* » renvoie, dans le même texte, tantôt à une notion de structure de langue, tantôt à une notion de structure de la faculté de langage.

Cette contingence linguistique, si elle ne peut expliquer entièrement le succès institutionnel, en France, du syntagme « *sciences du langage* » en a certainement facilité l'adoption : s'il en était autrement, on ne voit pas pourquoi il y aurait *des sciences du langage*, et on voit mal comment l'étude des propriétés des langues pourrait relever des sciences de la faculté de langage. Ainsi, nous adopterons l'expression « *sciences du langage* » pour renvoyer à l'ensemble des disciplines s'occupant des langues ou de la faculté de langage et réserverons le terme « *linguistique* » pour désigner la discipline qui étudie l'ensemble des langues.

### 0.2. Étude scientifique, étude empirique

De nombreux travaux épistémologiques<sup>3</sup> ont permis de caractériser la scientificité ainsi que l'empiricité des recherches dans les différentes disciplines, et, en particulier, en linguistique<sup>4</sup>. Au risque de paraître trop peu exigeant, mais dans le but de ne pas exclure trop de travaux qui

---

<sup>3</sup> Voir [Popper, 1963], [Popper, 1972] ; [Kuhn, 1962].

<sup>4</sup> Voir [Auroux, 1998], [Labov 1975], [Racah 2008].

ont fait avancer les recherches en linguistique, nous ne retiendrons que quelques unes des exigences qui caractérisent la scientificité et l'empiricité des travaux de linguistique.

### **[a] Scientificité**

Nous admettrons qu'une affirmation peut être considérée comme scientifique si (et seulement si) elle prend en charge toutes ses conséquences logiques. Cette caractéristique de rigueur suppose donc que les conséquences logiques d'une telle affirmation puissent être déterminées, et donc que toutes les occurrences d'un même terme renvoient à la même chose (même concept, même propriété, même relation).

### **[b] Empiricité**

Nous admettrons qu'une affirmation peut être considérée comme empirique si (et seulement si) il est *a priori* possible, pour un observateur, de la réfuter en exhibant une situation accessible à son appareil sensoriel ; la réfutation peut concerner directement l'affirmation, mais peut aussi concerner une de ses conséquences logiques. Une affirmation qui satisfait cette contrainte est empirique, qu'elle ait été réfutée ou non.

Remarquons que ces caractéristiques permettent de prendre en compte des affirmations concernant des entités non matérielles, à condition que ces affirmations comportent des conséquences sur des entités accessibles à notre appareil sensoriel (donc matérielles). Cette propriété est importante puisqu'elle permet d'éviter le réductionnisme physicaliste. La plupart des entités intervenant dans des travaux de linguistique étant non matérielles, il est nécessaire de compléter le dispositif d'observation directe (par exemple, un corpus), au moyen de dispositifs expérimentaux permettant de relier ces observations matérielles aux affirmations concernant les entités abstraites que l'on étudie. C'est seulement à cette condition que les affirmations sur les langues pourront être testées empiriquement *via* leurs conséquences sur ce que les observateurs peuvent percevoir. Nous proposerons un tel dispositif expérimental à la section 3.

## **0.3. Observables directs et indirects : quelques précisions terminologiques**

Les unités de langue, qu'elles soient simples, comme les mots du lexique, ou complexes, comme les syntagmes et les phrases, sont des entités abstraites, non accessibles à l'appareil sensoriel d'un observateur et donc non observables dans le sens qui découle de notre caractérisation de l'empiricité. Ce qui, tout en étant relié aux unités de langue, est accessible à l'observation, ce sont les utilisations qui sont faites, en situations, de ces unités de langue : les énoncés et les discours<sup>5</sup>.

Le linguiste est donc dans cette situation, qui semble paradoxale, dans laquelle il est censé parler d'entités qu'il ne peut pas observer (les unités de langue), en se fondant sur des entités observables mais dont il n'est pas censé parler (les unités de discours)... Avant d'aller plus loin, et pour rassurer ceux des linguistes que cette situation pourrait désespérer, remarquons que toute science empirique conduit à cette situation ; ainsi, par exemple, le physicien qui se propose de parler des forces ne peut les observer qu'indirectement, par exemple à partir des déplacements dont on admet qu'elles sont une cause. Cette apparente difficulté est donc surmontée dès que l'on consent à faire usage du concept d'observation indirecte, faisant intervenir des hypothèses d'attribution causale (pour le physicien, la force, non observable directement, est supposée intervenir causalement dans le déplacement ; pour le linguiste, le

---

<sup>5</sup> Nous considérerons que le terme *discours* renvoie à des suites d'énoncés : pour qu'une suite d'énoncés constitue un discours, il faut qu'elle satisfasse des contraintes particulières, que nous n'examinerons pas ici (ces précisions n'étant pas pertinentes pour le travail que nous exposons, même si elles peuvent avoir une grande importance dans d'autres contextes). Nous ne prendrons pas en compte non plus (pour les mêmes raisons de pertinence contingente) le concept de *texte*, qui peut, si l'on veut fixer les idées, être rapproché de la notion de *traces de discours*, et dont nous n'aurons pas besoin ici.

syntagme, non observable directement, est supposé intervenir causalement dans telle ou telle propriété observable de l'énoncé)<sup>6</sup>.

Puisque, à partir de la deuxième section, nous allons concentrer notre attention sur les aspects sémantiques de la linguistique, le lecteur comprendra que nous illustrons dès à présent cette remarque à propos des phénomènes sémantiques. Il nous faut donc déterminer une propriété observable des énoncés susceptible d'être partiellement causée par les unités de langue, et ayant quelque chose à voir avec le sens. Le sens lui-même ne peut faire l'affaire parce qu'il n'est pas accessible à notre appareil sensoriel mais est construit par le système cognitif de ceux qui comprennent l'énoncé. En revanche, la compréhension ou la non-compréhension d'un énoncé peut, dans certains cas, provoquer des effets accessibles à un observateur, par l'intermédiaire du comportement de l'interlocuteur. On verra, section 3, comment les tests sémantiques mettent en œuvre ce phénomène pour consolider ou réfuter des hypothèses de description sémantique des unités de langue. Ainsi, lorsqu'un énoncé (observable) d'une phrase (non observable) dans une situation donnée provoque, chez un interlocuteur, la construction d'un sens (non observable), repérable indirectement grâce à ses effets (observables), la phrase contribue à la construction de ce sens : c'est cette contribution que nous appellerons la *signification* de la phrase. Bien entendu, la situation (telle qu'elle est vécue par l'interlocuteur) contribue aussi à la construction de ce sens<sup>7</sup>.

Le schéma suivant permet de résumer la terminologie et les liens conceptuels entre les différentes entités non observables qui entrent en jeu dans la compréhension d'un énoncé :

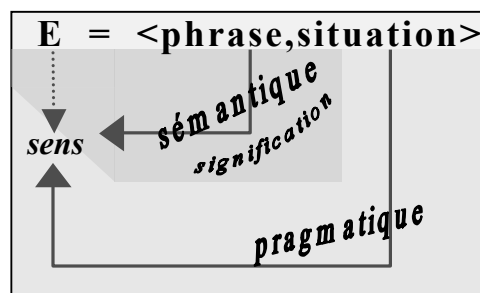


Schéma 1 : résumé terminologique

Ayant ainsi clarifié ces quelques points terminologiques et méthodologiques, nous pouvons revenir à la première des questions qui nous préoccupaient, celle de la caractérisation de la linguistique française.

#### 0.4. Quelques remarques sur les récentes caractérisations de la linguistique française

Parmi les sources autorisées, en France, à s'exprimer au nom des linguistes français, on trouve la section « Langues, langage, discours », du Comité national de la recherche scientifique. Son rapport de conjoncture de novembre 2009 contient quelques notes des membres de l'Institut de la Langue Française, notes sur lesquelles nous nous appuyerons pour étayer nos remarques.

Nous avons exposé, en introduction, l'idée selon laquelle le syntagme « linguistique française » doit être compris comme renvoyant à toute approche de la linguistique, générale ou appliquée, s'appuyant sur des idées ayant marqué la recherche scientifique en France, que

<sup>6</sup> Voir Raccah 2005a pour une étude détaillée de cet aspect.

<sup>7</sup> En toute rigueur, il faut opérer une première distinction entre *situation-type* et *situation-occurrence* (voir Raccah 1986), et une seconde distinction entre *situation d'interprétation*, *situation d'énonciation*, et *situation de référence* (voir Raccah 2005b). Bien que ces distinctions soient importantes pour mettre en œuvre un modèle descriptif rigoureux, nous n'en aurons pas besoin dans ces réflexions.

ces recherches relèvent ou non de la linguistique ; cette idée se retrouve partiellement dans les notes du rapport de conjoncture :

On peut dire que la linguistique française est la seule à appréhender comme elle le fait l'actualisation de la langue en discours à travers d'une part les linguistiques de l'énonciation et d'autre part la linguistique textuelle et l'analyse de discours dite justement « à la française ». [rapport, p. 3, 2<sup>ème</sup> alinéa]

Les réflexions sur la dialectique entre empiricité et scientificité que nous avons esquissées aux paragraphes 1.2 et 1.3 vont aussi dans le sens de ces notes :

Il n'y a pas de théorie sans empirie, mais il n'y a pas de données sans théorie, sans projet d'exploitation non plus : le linguiste juge ce qui est une donnée, pas le corpus ou le microphone. Nous avons besoin d'une saine dialectique de l'empirie et de la théorie. Les recherches qui s'inscrivent dans le domaine de la linguistique française témoignent de cette préoccupation épistémologique. [rapport, p. 3, 2<sup>ème</sup> alinéa]

Ces notes du rapport de conjoncture font, fort judicieusement, précéder ces réflexions sur la linguistique française d'une caractérisation de la discipline que la linguistique constitue :

L'accès à la compréhension du langage ne se réduit pas à une étude des comportements discursifs, ni à une image neuronale. Entre les deux il y a la langue en tant que système abstrait, et un fonctionnement cognitif qui met en relation les divers éléments, et qui produit des représentations. La linguistique a pour objet l'étude approfondie en contexte et la modélisation de ces systèmes de représentation et de leurs interfaces avec les autres systèmes cognitifs. [rapport, p. 2, dernier alinéa, finissant en haut de la page 3]

Cette caractérisation appelle les réflexions suivantes :

1. *La langue est vue comme un système abstrait.*

Cette caractéristique, que nous avons relevée au paragraphe 1.3, et qui est reconnue par la plupart des courants de linguistique, justifie que soient posées sérieusement les questions liées à l'empiricité de la linguistique. Comme l'indique le rapport, une des caractéristiques de la linguistique française est de chercher dans les discours les observables permettant d'accéder indirectement aux faits de langue.

2. *Le fonctionnement cognitif (i) met en relation (entre autre) l'aspect neuronal et l'aspect comportemental des observables langagiers, et (ii) produit des représentations.*

Ces deux affirmations distinctes sont beaucoup plus fortes qu'il n'y paraît en première lecture et, aussi bien pour l'une que pour l'autre, il est probable qu'il n'y ait aucun moyen de les tester empiriquement. Le fait qu'elles soient vraisemblables, ou que, du moins, elles ne soient pas choquantes, ne constitue pas un argument en faveur de leur validité. Par ailleurs, si l'on prend au sérieux le point n° 1 ci-dessus, il n'y a aucune raison que les linguistes, *en tant que linguistes*, cherchent à tester ces affirmations, qui n'ont pas de répercussions sur le système abstrait de la langue, lui-même. Cela n'empêche pas, bien entendu, de croire l'une ou l'autre de ces affirmations, ou les deux. Il n'en demeure pas moins que, n'étant pas indispensables et n'étant pas testables empiriquement, elles ne doivent pas faire partie des caractéristiques de la discipline.

3. *Ces représentations sont constituées en systèmes de représentations.*

Cette affirmation vague est implicite : elle résulte du passage de « Le fonctionnement cognitif ... produit des représentations » à « La linguistique a pour objet l'étude ... de ces systèmes de représentation ». On peut supposer que la langue joue un rôle dans ce passage, puisque la langue est un « système abstrait » : le système de la langue serait le principe qui organiserait les représentations en systèmes. Mais la réciproque est tout aussi compatible avec le texte : le système de la langue émanerait du système des

représentations cognitives. Cette ambiguïté a le mérite de refléter très fidèlement la situation de la communauté internationale des linguistes... Mais elle a l'inconvénient d'être... une ambiguïté... et, de plus, d'être suggérée implicitement et non pas assumée. Quoi qu'il en soit, que le principe causal doive être compris comme allant dans un sens ou dans l'autre, quelles observations empiriques, même indirectes, permettraient de réfuter ou de valider cette suggestion ? Pour les mêmes raisons que précédemment, l'une comme l'autre de ces deux affirmations, malgré leur caractère apparemment anodin, ne doivent pas faire partie des caractéristiques de la linguistique.

4. *La linguistique a pour objet l'étude de ces systèmes de représentation.*

Même si, contrairement à ce que nous venons de suggérer, on acceptait d'admettre, sans argument empirique, que le *fonctionnement cognitif produit des représentations*, cette affirmation concernant l'objet d'étude de la linguistique est tout à fait surprenante : selon les auteurs du rapport, ces représentations sont peut-être structurées par le système de la langue (à moins que ce ne soit elles qui le structurent), mais ne le constituent pas. L'étude de ces représentations, même si l'on admet qu'elles sont *constituées en systèmes*, permet peut-être de se faire indirectement une idée sur le système de la langue (sous certaines conditions qu'il faudrait préciser), mais ne peut pas constituer l'objet d'étude de la linguistique, si l'on continue à penser que la linguistique étudie la langue (le système de la langue, ou les systèmes des langues...). Cette affirmation est donc plus nocive que les précédentes, puisqu'elle réduit l'objet d'étude de la linguistique à l'*étude des systèmes de représentation*, réduisant ainsi la discipline à une branche de la psychologie cognitive (ou, au mieux, à une branche des sciences de la cognition). Rien ne dit en principe qu'une telle réduction ne s'avèrera pas nécessaire<sup>8</sup>, mais il faudrait produire de solides arguments pour défendre une telle position, qui est, par ailleurs, contradictoire avec le reste du rapport de ces mêmes auteurs, lequel défend clairement l'autonomie de la linguistique vis-à-vis des disciplines 'voisines'.<sup>9</sup>

5. *Les systèmes de représentations que la langue étudie sont des systèmes cognitifs* [présupposé de « leurs interfaces avec les autres systèmes cognitifs » (où « leurs » renvoie à « ces systèmes de représentation »)].

Un lecteur charitable du rapport pourrait nous reprocher d'avoir été trop strict, et même pointilleux dans notre critique du point 4 : même si le texte indique que ce sont les systèmes de représentation produits par le système cognitif qui sont l'objet d'étude de la linguistique, avec un peu de bonne volonté, dira-t-il, on pourrait comprendre que, puisque (selon les auteurs) le système de la langue entretient une relation causale (dans une direction non spécifiée) avec le système des représentations produites par le fonctionnement cognitif, le texte a fait une assimilation, purement fortuite, entre les deux systèmes (celui de la langue et celui des représentations), mais que les auteurs visaient celui de la langue. Malheureusement, l'affirmation n° 5 enfonce le clou et interdit cette lecture charitable ; les notes du rapport de conjoncture affirment bien que l'objet d'étude de la linguistique est un système des représentations cognitives.

En conclusion de cette analyse, on retiendra que les notes du rapport de conjoncture, malgré quelques prises de position non justifiées en faveur d'un réductionnisme cognitif de la linguistique, et en contradiction avec ces prises de position, défendent l'autonomie de la

---

<sup>8</sup> Le fait que la plupart des linguistes (parmi lesquels l'auteur de ces lignes...) jugent cette idée absurde n'est, bien entendu, pas un argument rationnel pour qu'elle ne soit pas celle qui correspond à la vérité... Pour la combattre, il faut d'abord la prendre au sérieux et lui opposer des arguments rationnels (qui existent) ; mais ce n'est pas là l'objectif de ce travail...

<sup>9</sup> « il faut avoir des objectifs internes et propres à la science linguistique » [rapport, p. 2, premier alinéa de la même section].

linguistique comme discipline scientifique empirique, étudiant le système abstrait de la langue, mais fondée sur l'observation des énoncés et des comportements. Elles proposent en outre une conception riche de la linguistique française, non fondée sur la spécification de son objet d'étude ou de la langue dans laquelle les travaux sont publiés, mais fondée sur les courants de pensée sur lesquels elle s'appuie.

## 1. Sémantique et contraintes

Les quelques remarques du paragraphe 1.3 sur les observables de la sémantique illustrent, à propos des questions relatives à la signification, une approche caractéristique d'un des courants de la linguistique française, approche que l'on peut appeler « sémantiques instructionnelles » et qui constitue un point commun entre diverses 'écoles' françaises, parmi lesquelles l'école culiolienne et l'école ducrotienne. La caractéristique des sémantiques instructionnelles est qu'elles conçoivent la valeur sémantique des unités de langue comme des *instructions* pour construire le sens, en situation, des énoncés qui les utilisent. Elles se distinguent en cela d'une grande partie des autres approches en ce qu'elles différencient très nettement, dans leurs natures, la valeur sémantique des énoncés et celle des unités de langue.

Les travaux que nous présentons ici sont issus d'un courant de pensée, à l'intérieur de cette approche générale, courant que nous avons appelé « sémantique des points de vue » (SPV) et qui est caractérisé par le fait que les *instructions* fournies par les unités de langue sont, dans la SPV, des *contraintes* sur la manière de voir la situation dont parlent les énoncés utilisant ces unités de langue. Ainsi, la SPV spécifie la définition générale de la sémantique

*Déf<sup>gén</sup><sub>sém</sub>* La sémantique est la discipline qui étudie scientifiquement et empiriquement la contribution des unités de langue à la construction du sens des énoncés et des discours de la manière suivante :

*Déf<sup>SPV</sup><sub>sém</sub>* La sémantique est la discipline qui étudie scientifiquement et empiriquement les contraintes que les unités de langue imposent sur la manière de voir les situations dont parlent les énoncés et les discours qui peuvent les utiliser

Une des conséquences logiques de ce choix, conséquence qui est, bien entendu, assumée par la SPV<sup>10</sup>, est que *les contraintes que les unités de langue imposent sur la manière de voir les situations dont parlent les énoncés et les discours qui peuvent les utiliser* sont considérées par la SPV comme l'essentiel de *la contribution des unités de langue à la construction du sens des énoncés et des discours*.

Dans cette section, nous allons, dans un premier temps, justifier l'importance accordée aux contraintes que les unités de langue imposent sur la manière de voir les situations dont les discours parlent, puis, après avoir fourni quelques précisions sur le concept de situation, nous présenterons quelques outils de description de ces contraintes sur les points de vue.

### 1.1. Quand les mots s'influencent mutuellement

Pour illustrer les difficultés que rencontrent les approches qui ne distinguent pas radicalement le sens de la signification, nous partirons de l'analyse d'une paire d'exemples dont les effets de sens, totalement inexplicables dans le cadre de ces approches, montrent la nécessité d'inclure dans la description sémantique des contraintes sur les points de vue à travers lesquels les interlocuteurs sont invités à appréhender ce dont le discours parle.

Considérons les phrases

- (1) Jean est généreux, il doit avoir beaucoup d'amis

---

<sup>10</sup> En vertu de ce que nous avons signalé comme la principale exigence de rigueur que la scientificité d'une démarche impose (Cf. § 1.2, [a]).

et

(2) Jean est riche, il doit avoir beaucoup d'amis

Nous observons un contraste entre les effets de sens des énoncés de ces phrases, contraste qui peut être décrit comme suit :

La plupart des énoncés de (2) imposent des situations dans lesquelles les « amis » de Jean sont jugés négativement, comme des profiteurs ou des calculateurs, alors qu'il n'en est rien pour les énoncés de (1).<sup>11</sup>

Cette observation pose un problème à ceux qui pensent que la sémantique lexicale doit décrire le sens des mots, parce que, pour rendre compte de cette observation, il leur faudrait attribuer deux sens très différents au mot « amis », l'un d'entre eux étant particulièrement contraire à l'intuition habituelle (« amis » → *profiteur*).

Une première solution que l'on pourrait être tenté d'adopter consiste à accepter ces attributions multiples et contre-intuitives : après tout, les propriétés sémantiques des langues n'ont pas plus de raisons d'être accessibles à l'intuition que les propriétés physiques de la matière dont on sait bien que beaucoup défient l'intuition de manière provocante... Mais, outre les raisons méthodologiques que nous avons évoquées au paragraphe précédent (le sens n'est pas accessible à l'observation empirique), cette solution ne peut pas convenir parce qu'elle doit attribuer, à chaque mot de la langue décrite, un très grand nombre de sens (autant qu'il y a d'énoncés possibles contenant ce mot et induisant des effets de sens non dérivables des autres sens attribués à ce mot), sans fournir de moyen pour décider quel sens chaque construction pourra activer. Ainsi, dans notre exemple, si l'on décidait (sans tenir compte de l'intuition) de décrire « ami » en lui attribuant le sens (i) *personne liée par un sentiment d'affection*, et (ii) *profiteur*, on ne pourrait pas rendre compte du fait que c'est le sens (i) qui est activé dans les énoncés de (1) et le sens (ii) qui est activé dans les énoncés de (2). Cette faiblesse est d'autant plus gênante que chaque mot, ayant un très grand nombre d'emplois produisant des effets de sens très différents, devra avoir, dans sa description, un très grand nombre de sens incompatibles.

Cette solution, consistant à attribuer aux mots l'ensemble des différents sens qu'ils prennent dans les différents énoncés qui les contiennent, ne convenant pas, on peut être tenté par une deuxième solution apparente, qui consiste à choisir un sens, qui sera considéré comme 'le sens de base', et en dériver les autres par une série d'inférences motivées par des connaissances et des croyances culturelles concernant des éléments de la situation<sup>12</sup>. Cette approche a pour conséquence que des énoncés renvoyant à des situations identiques devraient systématiquement provoquer des effets de sens identiques. Ce qui n'est pas le cas. Pour montrer que cette conséquence de l'approche inférentielle est contraire aux faits, il suffit d'exhiber un exemple dans lequel deux énoncés convenant pour la même situation produisent des effets distincts. C'est bien ce qui se passe avec nos exemples (1) et (2), qui conviennent tous deux à une situation dans laquelle Jean, qui possède beaucoup d'argent, utilise ses biens au bénéfice des personnes qu'il fréquente : la différence d'effets entre les énoncés de (1) et ceux de (2) n'est due ni à une différence de situation, ni à une différence culturelle, mais seulement au choix des mots utilisés, choix qui détermine l'effet de sens obtenu. Plus généralement, même lorsque  $X_1$  implique  $X_2$ , un énoncé de  $X_2$  peut avoir des effets de sens que n'aurait pas un énoncé de  $X_1$ . Ainsi, par exemple, toutes les situations qui rendent vrai un énoncé de

---

<sup>11</sup> Remarquons que, conformément aux remarques du paragraphe 2.1, cette observation concerne les *effets de sens*, qui, eux, sont observables, alors que le sens que les interlocuteurs construisent, lui, ne l'est pas.

<sup>12</sup> C'est une approche de ce type que les partisans de la « théorie de la pertinence » [Sperber & Wilson 1986] ont adoptée.



(3) Ce bébé a hérité d'une grosse fortune

rendent aussi vrai un énoncé de

(4) Ce bébé est riche

sans pour autant produire l'effet très spécial produit par les énoncés de (4). Une étude contrastive montre d'ailleurs que tous les 'équivalents' du français « riche » ne produisent pas le même effet<sup>13</sup>, ce qui contribue à invalider l'hypothèse selon laquelle cet effet serait produit par des inférences à partir d'éléments de la situation.

En fait, pour (4), comme pour (2), ce que l'on n'arrive pas à expliquer dans les approches critiquées ci-dessus, c'est l'influence que la présence du mot « riche » semble exercer sur le sens des mots voisins (« bébé » dans (4), « amis » dans (2)), alors que cette influence s'explique dès que l'on admet que le mot « riche » active, comme on le verra dans les paragraphes suivants, le point de vue du pouvoir. Or, ce phénomène d'influence réciproque des mots est une caractéristique universelle de la sémantique des langues humaines et on ne peut donc pas renoncer à en rendre compte sans réduire considérablement l'intérêt de la sémantique. La solution de l'autruche ne peut donc pas convenir non plus...

Nous avons vu, à propos des deux paires d'exemples qui nous ont servi à illustrer notre propos, que l'influence qu'un mot peut avoir sur le sens qu'il faut attribuer à un autre mot ne relève pas de l'état dans lequel le monde devrait être (puisque deux énoncés compatibles avec le même état du monde ne provoquent pas nécessairement les mêmes effets de sens) : ce qui change dans l'interprétation du mot « amis » selon qu'il est utilisé avec « généreux » ou avec « riche », ce n'est pas le fait qu'il renvoie à des fréquentations de Jean, mais le jugement subjectif que le locuteur de (2) (mais pas celui de (1)) impose à propos de ces fréquentations de Jean. Ainsi, pour rendre compte de l'influence des mots sur le sens des autres mots, il est nécessaire de faire référence aux points de vue que les mots imposent : il est donc nécessaire que la description sémantique des mots d'une langue contienne un 'volet' spécifiant les points de vue que les mots font intervenir, ainsi que les contraintes qu'ils imposent aux points de vue mis en œuvre par les unités de langue environnantes. Nous emploierons le substantif *topicité* pour référer à cet aspect de la description sémantique, ainsi que l'adjectif *topique*, à propos de ce qui est relatif aux points de vue.

C'est la description de la *topicité* des langues que la *Sémantique des Points de Vue* (SPV) propose. Tenant compte du fait que, comme nous l'avons vu plus haut, cet aspect de la signification n'est pas dérivable des éventuels aspects référentiels, on se rendra compte de l'utilité de la SPV pour la sémantique des langues. Voyons maintenant, d'autres raisons d'accorder une place importante à la topicité de la description sémantique<sup>14</sup>.

## **1.2. Point de vue, idéologie et argumentation**

Nous avons vu qu'une description du rôle des mots-de-langue dans la production des effets référentiels des énoncés ne permettait pas de rendre compte de l'influence sémantique qu'exercent les mots de discours les uns sur les autres, influence qui provient plutôt des contraintes que ces mots de langue exercent sur les points de vue suggérés ou imposés par les énoncés. Insistons encore sur le fait que l'attribution d'un point de vue à un mot est tout-à-fait différente de l'attribution d'une propriété à ce que le mot pourrait désigner. Ainsi, décrire le

---

<sup>13</sup> Voir [Racah 1998b] pour des détails sur cette étude.

<sup>14</sup> On ne défendra pas ici une position qui n'est pas nécessaire à notre propos mais que l'ensemble de notre travail contribue à étayer : si les contraintes sur les points de vue ne sont pas dérivables des aspects référentiels de la signification, ces derniers, eux, pourraient n'être que des conséquences de l'application des contraintes sur les points de vue... La sémantique des langages formels ne serait alors qu'un cas particulier de la sémantique des langues humaines (et non pas l'inverse) : cf. [Bruxelles *et al.* 1987] et [Racah 1998a] pour des développements sur cette idée.

point de vue du pouvoir dans le mot « riche » ne peut pas être assimilé à considérer que tous les gens riches ont du pouvoir. Cette différence joue un rôle important dans la détermination des caractéristiques théoriques et fonctionnelles de la sémantique des points de vue, ainsi que dans le rôle qu'elle est appelée à jouer à l'interface entre la sémantique, la lexicologie, et différentes disciplines relevant des sciences de l'homme, de la cognition, ou de la société.

### 1.2.1. Chaînes de points de vue et 'euphoricité'

L'exemple suivant permettra de préciser ce point important.

Considérons le mot « maison ». Si l'on propose de décrire ce mot en disant qu'il introduit le point de vue de l'*agréabilité*, il est probable que cela suscitera de nombreuses réactions négatives, du genre : « Mais non, toutes les maisons ne sont pas forcément agréables ». Or, s'il est exact que toutes les maisons ne sont pas nécessairement agréables, il n'en est pas moins exact que le mot « maison » introduit le point de vue de l'*agréabilité*, ce qui peut être attesté par l'analyse du couple de phrases suivant :

- (5) C'est bien une maison mais elle est désagréable
- (6) ? C'est bien une maison mais elle est agréable

Le point d'interrogation devant (6) indique que, afin de construire un sens pour un énoncé de (6), il est nécessaire de faire une hypothèse particulière sur la situation ayant conduit à son énonciation<sup>15</sup> : en l'occurrence, que le point de vue du locuteur (ou, éventuellement d'un autre participant à la conversation, repris par le locuteur) sur les maisons est connu pour être négatif. Le fait qu'une hypothèse de point de vue positif connu n'est pas nécessaire pour comprendre (5) suggère que cette positivité nous est déjà indiquée, par défaut, par l'utilisation du mot « maison ».

Cet exemple montre que des mots anodins peuvent introduire des points de vue qui font effectivement partie de leur description sémantique, et qui échapperaient pourtant à notre intuition. De nombreux exemples analogues suggèrent que certains mots imposent des points de vue sur ce dont on peut parler en les utilisant : même si le point de vue que l'énoncé exprime est différent de celui qui est, en quelque sorte, fourni par le lexique de la langue, sa construction garde la trace des points de vue lexicalisés. On peut même, à la limite, exprimer, dans un énoncé, un point de vue opposé au point de vue suggéré par le mot qui exprime ce dont on parle : les énoncés de

- (7) J'aime la canicule

expriment bien un point de vue positif sur les conditions climatiques exprimées par le mot « canicule », et pourtant, ce mot impose un point de vue négatif sur lesdites conditions climatiques...<sup>16</sup>. Ainsi, en prenant en compte le fait que des points de vue exprimés directement par des mots-de-langue *contraignent* les points de vue exprimés par les énoncés qui les utilisent, sans pour autant s'assimiler à eux, le fait que les mots introduisent des points de vue qui ne sont pas nécessairement pris en charge tels quels dans l'énoncé ne constitue plus une difficulté pour la description sémantique.

L'exemple (7) nous a donné l'occasion de 'rencontrer' un mot, « canicule », qui possède une propriété topique particulière : tous les énoncés qui contiennent ce mot introduisent un point de vue négatif sur la chaleur (dans notre exemple, ce point de vue n'est pas pris en charge par le locuteur, mais il n'est pas effacé de son discours). De tels mots sont appelés *dysphoriques*. De manière analogue, certains mots, comme l'adjectif « honnête » sont tels que les énoncés qui les contiennent introduisent systématiquement un point de vue positif : ils sont

---

<sup>15</sup> Voir, section 3 ci-dessous, une présentation plus détaillée des méthodes d'expérimentation en sémantique.

<sup>16</sup> On parle alors d'*énoncé para-doxal*.

appelés *euphoriques* (comme pour les *dysphoriques*, ce point de vue peut ne pas être pris en charge par le locuteur, mais restera présent dans l'énoncé).

Ces phénomènes sont reliés à un phénomène plus général qui est assez curieux : le fait de voir une entité selon un certain point de vue contraint le point de vue que l'on peut avoir sur d'autres entités. Cette propriété peut être rendue par une structuration récursive des points de vue. On représentera cette structuration par des chaînes de couples ordonnés, dans lesquels le premier terme désigne l'entité dont on parle et le second terme désigne le point de vue que l'on a sur cette entité : si je vois Y avec le point de vue Z et si ma manière de voir X dépend de ma manière de voir Y, alors, ma manière de voir Z influencera ma manière de voir X. Selon la convention que l'on vient de proposer, on écrira :  $\langle X, \langle Y, Z \rangle \rangle$ . Cette propriété curieuse, qui fait que la manière de voir X peut être contrainte par la manière de voir Y, qui elle-même peut être contrainte par la manière de voir Z poserait des problèmes insolubles de circularité si elle devait s'appliquer systématiquement et aveuglément à tout. Mais les points de vue possèdent une autre particularité (bien plus connue que la précédente, d'ailleurs) : certaines entités sont vues de manière positive (ou négative) sans qu'il soit nécessaire ni même possible de recourir à l'intermédiaire d'autres points de vue pour construire ou justifier la manière de voir ces entités. Il s'agit de points de vue subjectifs élémentaires, qui peuvent s'exprimer selon notre convention, en introduisant deux primitives : une pour les points de vue positifs, et l'autre pour les points de vue négatifs (par exemple, *bien* et *mal*, ou *bon* et *mauvais*, ou encore, + et -). On formulera ces évaluations élémentaires par des couples ordonnés dont le premier terme est l'entité et dont le second terme est l'une de ces deux primitives. Ainsi, un point de vue positif élémentaire sur X s'exprimera  $\langle X, \text{bien} \rangle$  (ou  $\langle X, \text{bon} \rangle$  ou encore  $\langle X, + \rangle$ , selon les symboles choisis pour les primitives).

Cette particularité, que l'on pourrait appeler la 'réduction subjective', qui interdit d'exprimer les propriétés des points de vue en termes de relations logiques, permet aussi de garantir que les chaînes de points de vues ne seront pas infinies. De fait, selon les observations dont nous avons eu connaissance, on n'a pas trouvé, dans les discours étudiés jusqu'à présent, de chaînes de points de vue contenant plus de trois enchâssements :  $\langle X, \langle Y, \langle Z, \text{bien} \rangle \rangle \rangle$ .

### 1.2.2. Mots d'articulation

Les premiers travaux mettant en lumière le caractère topique de la signification et visant à en rendre compte de manière systématique remontent aux années 1970 ; la notion d'*orientation argumentative*, utilisée par Oswald Ducrot et l'école ducrotienne pour décrire le rôle sémantique des connecteurs et des opérateurs, préfigure le concept de point de vue utilisé actuellement. Dans ces premiers travaux<sup>17</sup>, les connecteurs et les opérateurs (que nous regroupons sous le terme d'*articulateurs*) sont décrits en termes de *contraintes* sur les orientations argumentatives possibles des énoncés des phrases les contenant, contraintes portant sur des éléments de la situation liée à chacun des énoncés possibles de ces phrases, mais indépendantes de ces éléments. La description typique d'un connecteur (reliant donc deux membres,  $M_1$  et  $M_2$ , d'une phrase P) a la forme suivante :

- a) Si, dans une situation S, un énoncé du premier membre  $M_1$  de la phrase P a une orientation argumentative dont les caractéristiques sont  $k_1, k_2, \dots, k_n$ , alors, les caractéristiques d'un énoncé de  $M_2$  dans S doivent être  $k'_1, k'_2, \dots, k'_m$
- b) Les caractéristiques de l'orientation argumentative d'un énoncé de P dans S sont  $j_1, j_2, \dots, j_p$

---

<sup>17</sup> Voir, par exemple, [Ducrot 1972], [Ducrot 1973], [Ducrot *et al.* 1975].

En suivant ce schéma (qui était implicite, à l'époque), nous avons fourni une description du connecteur français « mais », que l'on peut simplifier de la manière suivante<sup>18</sup> :

Description sémantique de « mais », dans des segments de la forme

P = .X mais Y,

- a) Dans toute situation S dans laquelle P est interprétable, tout énoncé de Y a une orientation argumentative O<sub>2</sub>, opposée à l'orientation O<sub>1</sub>, qu'un énoncé de X aurait dans cette même situation S.
- b) Dans toute situation S, l'orientation argumentative O de tout énoncé de P dans S est identique à l'orientation argumentative O<sub>2</sub>, qu'un énoncé de Y aurait dans cette même situation S.

Nous attirons l'attention sur le fait que cette description sémantique de « mais » ne souffre pas d'exception : elle s'applique, de manière adéquate, à tous les segments « X mais Y » de la langue française<sup>19</sup>. La stabilité de cette description permet d'utiliser la structure « X mais Y » comme un révélateur des propriétés sémantiques d'autres unités de langue : c'est ce que nous ferons dès le paragraphe suivant, où nous verrons rapidement comment.

### 1.2.3. L'idéologie dans les mots

La plupart des définitions de l'idéologie, qu'elles soient implicites ou explicites, sont, elles-mêmes, idéologiques : est habituellement considéré comme idéologique un point de vue implicite auquel on n'adhère pas... Si l'on accepte de plonger cette notion subjective dans un concept plus englobant mais défini de manière plus objective et plus précise, on disposera d'une conception de l'idéologie dont nous verrons qu'elle peut, d'une part, être restreinte à la conception classique, subjective, de l'idéologie et, d'autre part, être reliée aux points de vue lexicalisés.

Dans ce qui suit, nous appellerons *idéologique*<sup>20</sup> tout point de vue qu'il est nécessaire d'admettre pour être en mesure de comprendre un énoncé<sup>21</sup>.

On voit sans difficulté que la notion habituelle d'idéologie est une simple restriction de cette définition : elle ne conserve de ces points de vue implicites que ceux qui sont mis en doute ou refusés par celui qui utilise cette notion<sup>22</sup>. Ainsi, par exemple, les énoncés de (8)

(8) Max est homosexuel mais il n'est pas efféminé

qui suggèrent implicitement que les homosexuels sont habituellement efféminés, apparaissent généralement comme idéologiques pour une partie des francophones, tandis que les énoncés de (9),

(9) Cette nappe a été longtemps sale, mais maintenant elle est propre

dont les points de vue implicites sont acceptés par tous, ne sont pas, en général, considérés comme idéologiques, malgré le fait que, pour les comprendre, il est nécessaire d'admettre ces points de vue (en l'occurrence, admettre que quelque chose de sale ne devient pas 'spontanément' propre au bout d'un certain temps).

---

<sup>18</sup> Voir Bruxelles *et al.* [1987] pour la description plus détaillée, qui fait intervenir le concept technique de *topos* et est formulée en termes de contraintes sur les *topoi*.

<sup>19</sup> Cette 'universalité' ne devrait pas surprendre, s'agissant d'une description scientifique : on ne s'attend pas à ce que, dans son domaine de validité, la loi de Newton admette des exceptions...

<sup>20</sup> En italique, pour distinguer ce concept technique de la notion subjective habituelle.

<sup>21</sup> Il peut être utile de remarquer que, avec cette définition, tout point de vue *idéologique* est implicite, même si tout point de vue implicite n'est pas nécessairement *idéologique*.

<sup>22</sup> On pourra consulter [Chmelik 2007], pour une étude plus approfondie de la notion.

Le recours à un concept désidéologisé d'*idéologie* permet de décrire les points de vue lexicalisés en termes d'*idéologie prise en charge par la langue elle-même* : l'analyse des exemples (10)-(13) illustre l'intérêt de cette approche pour la description sémantique du lexique. Dans les énoncés de la phrase (10)

(10) Dupond est sénateur mais il est honnête

on peut déterminer l'orientation argumentative du mot-de-discours « sénateur » par un calcul simple, faisant intervenir le caractère *euphorique* de « honnête »<sup>23</sup> et l'opposition argumentative présupposée par « mais »<sup>24</sup> : dans tous ces énoncés, le mot-de-discours « sénateur » a une orientation argumentative négative.

Remarquons que cette description ne peut pas être étendue au *mot-de-langue* « sénateur ». En effet, les énoncés de la phrase

(11) Dupond est sénateur mais il est malhonnête

ne posent, en général, pas de problèmes de compréhension et conduisent à une caractérisation positive de l'orientation argumentative du mot-de-discours « sénateur ». Or, comme nous l'avons vu au § 1.1, la description sémantique des mots-de-langue est indépendante des situations : il n'est donc pas possible d'attribuer au mot-de-langue « sénateur » un point de vue qui varierait en fonction des situations.

En revanche, le mot-de-langue « politicien », dans le français du XXI<sup>ème</sup> siècle, doit être décrit avec une orientation argumentative négative puisque, d'une part, dans les énoncés de

(12) Dupond est politicien mais il est honnête

le mot-de-discours « politicien » doit être décrit comme ayant une orientation argumentative négative et, d'autre part, les énoncés de

(13) ?Dupond est politicien mais il est malhonnête

qui conduiraient à une orientation positive du mot-de-discours « politicien », posent des problèmes d'interprétation<sup>25</sup>. Le mot-de-langue « politicien » permet donc des mots-de-discours à orientation négative mais pas des mots-de-discours à orientation positive, ce qui conduit à lui attribuer un point de vue lexicalisé négatif.

#### ***1.2.4. Pour une description systématique des points de vue dans les dictionnaires***

Les articles de dictionnaires présentent un contraste saisissant entre leur très fréquente mention des points de vue implicites évoqués par les mots et le manque de moyens de systématisation de cet aspect de leur description. Ainsi, par exemple, pour l'entrée « riche », on trouve dans le *Robert Culturel (Le Robert Culturel, 2005)* et dans le *Petit Robert (Le Petit Robert, 2006)*, l'exemple suivant :

« Un riche capitaliste => **Gros** » ().

Comme on le voit pour cette entrée, le recours à des exemples n'a pas pour seule fonction d'illustrer les définitions : il permet souvent de les compléter. Le lexicographe a jugé utile d'indiquer une relation sémantique entre « riche » et « gros », valable lorsque ces adjectifs qualifient le substantif « capitaliste », relation qui, comme on aurait pu le prévoir, n'est pas dérivable des définitions qu'il donne. Si le lexicographe a jugé nécessaire d'évoquer cette relation sémantique au moyen d'un exemple, c'est que :

---

<sup>23</sup> Cf. § 2.2.1, ci-dessus.

<sup>24</sup> Cf. § 2.2.2, ci-dessus ; voir aussi [Bruxelles *et al.* 1987] pour une description détaillée de « mais » ou [Raccah 1990] pour une description de « but ».

<sup>25</sup> Voir encore la remarque sur l'observation indirecte du sens, au § 1.3, ci-dessus.

- a) il doit la considérer comme constitutive de la signification de l'adjectif « riche » (une infinité de relations sémantiques possibles n'ont pas été évoquées, et seules quelques-unes apparaissent) et
- b) il doit considérer que les définitions qu'il propose ne sont pas suffisantes pour faire apparaître cette relation (un grand nombre d'exemples et de citations possibles pourraient illustrer la définition, mais ceux qui sont mentionnés sont, précisément, ceux qui ajoutent quelque chose à ce que la définition indique)

Ainsi, pour une partie des caractéristiques sémantiques des mots qu'ils décrivent, les dictionnaires les présentent de manière systématique, dans une définition ; pour une autre partie de ces caractéristiques, les auteurs les évoquent, de manière implicite, en se fondant sur l'intuition que les lecteurs peuvent avoir à la lecture d'un exemple d'utilisation. Les deux classes de caractéristiques sont pourtant vraisemblablement considérées comme constitutives de la signification du mot, puisque elles apparaissent dans l'article.

Les raisons de ce traitement inégal des deux classes de caractéristiques résident en ce qu'il n'existait pas de moyen de formuler systématiquement les contraintes sur les points de vue. Les outils théoriques, méthodologiques et descriptifs, rassemblés sous le label « Sémantique des points de vue » visent à mettre en place ces moyens. Mais, comme on l'a vu à propos de « maison », les points de vue inscrits dans les mots des lexiques ne sautent généralement pas aux yeux : les bonnes descriptions ne sont pas intuitives<sup>26</sup>. Il faut donc, d'une part, trouver un moyen de générer des hypothèses de description et, d'autre part, concevoir les moyens de tester lesdites hypothèses.

## 2. Tests sémantiques

Les moyens de générer des hypothèses de description topique pour les mots d'une langue ne seront pas abordés ici : une proposition en ce sens fait l'objet d'un article en préparation<sup>27</sup>. En revanche, nous présentons ici une démarche expérimentale, fondée sur l'utilisation de *tests sémantiques*, dont nous explicitons le principe, que nous justifions eu égard aux objectifs que nous avons précisés et aux exigences méthodologiques que nous avons rappelées ; nous illustrons cette démarche en exposant le fonctionnement de deux de ces tests : le test en *donc* (fondé sur les descriptions proposées dans [Racah 2002]), que nous présentons en détail, et le test en *parce que* (fondé sur les travaux de [Chmelik 2007]), dont le fonctionnement ne sera qu'esquissé ici.

### 2.1. Principes d'expérimentation en sémantique

Nous avons rappelé, au § 1.3, que le sens n'est observable qu'indirectement, par ceux de ses effets qui sont accessibles à notre appareil sensoriel. Parmi les différentes sortes d'effets du sens d'un énoncé, il en est une que nous utiliserons à plusieurs reprises dans ce qui suit, et qu'il nous faut donc expliciter quelque peu.

Un des aspects du comportement d'un interlocuteur est lié aux efforts qu'il fait pour comprendre l'énoncé. Bien entendu, ces efforts ne sont pas directement observables, et ne sont pas, en général, utiles à la description sémantique ; sauf dans au moins deux cas :

- a) lorsque l'interlocuteur exprime son incapacité à comprendre l'énoncé, et

---

<sup>26</sup> Il n'y a pas lieu de s'en étonner : les lois de la physique, que nous devrions bien connaître puisque nous les subissons à chaque instant, n'ont pourtant rien d'intuitif...

<sup>27</sup> Il s'agit de la présentation argumentée d'un dispositif utilisant un Dictionnaire des Associations Lexicales réalisé à l'Université de Novossibirsk (Russie). Le dictionnaire est accessible en ligne à l'adresse : <http://dictaverf.nsu.ru/dict>.

- b) lorsqu'on l'amène à formuler des hypothèses sur la situation, hypothèses qu'il a jugées nécessaires pour pouvoir comprendre quelque chose

Ces indices observables du processus de compréhension sont bien maigres mais peuvent s'avérer très utiles pour étayer ou réfuter une description sémantique. En particulier, lorsqu'il est nécessaire à l'interlocuteur de faire une hypothèse complexe sur la situation pour pouvoir construire un sens, l'observateur est amené à en inférer que ce sens n'est pas fourni par les unités de langue de la phrase, mais par la situation imaginée pour comprendre l'énoncé : nous faisons précéder les exemples relevant de cette catégorie par un point d'interrogation<sup>28</sup>. Ce point d'interrogation ne correspond donc pas à un jugement sémantique de notre part, ne signifie pas que nous recourons à notre intuition pour juger les énoncés de cette phrase inacceptables ou mauvais : il indique que pour comprendre un énoncé de la phrase qui est marquée par ce signe, les locuteurs ont dû faire des hypothèses précises sur la situation, hypothèses sans lesquelles ils n'auraient pas compris l'énoncé.

Les tests sémantiques utilisent le caractère observable de la perplexité (parfois de courte durée) que les interlocuteurs peuvent manifester lorsqu'ils tentent de comprendre un énoncé : les phrases utilisées pour les énoncés qui leur sont soumis sont construites de manière à ce que

- elles contiennent des unités de langue dont la description sémantique, selon l'hypothèse que l'on veut tester, fait intervenir une contrainte C sur les points de vue que l'interlocuteur doit construire ;
- elles contiennent des unités de langue dont la description sémantique, connue, fait intervenir une contrainte C' sur les points de vue que l'interlocuteur doit construire ;
- C' entre en conflit avec C.

Si l'hypothèse à tester est exacte, le conflit est effectivement observable : l'interlocuteur ne peut comprendre l'énoncé qu'en recourant à des hypothèses sur la situation qui permettent de résoudre ce conflit entre les contraintes sémantiques<sup>29</sup>.

Les deux dispositifs que nous allons examiner permettent de tester des hypothèses d'attribution de points de vue à des mots-de-langue en utilisant des propriétés sémantiques d'articulateurs, propriétés exprimées en termes de contraintes sur les points de vue.

## 2.2. Test en *donc*

Le mot français « donc » peut être utilisé dans deux constructions syntaxiques distinctes, dans lesquelles il joue deux rôles différents. Il peut être à la charnière entre deux segments constituant chacun une phrase : il apparaît donc comme un connecteur, comme dans

(14) Jean est riche, donc il invitera Max à dîner

Ce premier type de construction correspond à l'usage le plus étudié (peut-être pas le plus fréquent...) de « donc », celui qui renvoie à la formulation d'une sorte de raisonnement. L'idée spontanée (et un peu naïve) selon laquelle donc introduirait une relation de conséquence logique<sup>30</sup> peut être 'dénaïvisée' en affaiblissant le type de relation :

---

<sup>28</sup> Comme nous l'avons fait, au § 2.2.1, pour l'exemple (6), et comme nous le ferons, au § 3.2 ci-dessous, pour les exemples (15) et (16b).

<sup>29</sup> La réciproque n'est évidemment pas vraie : l'observation effective d'un tel conflit ne prouve pas l'hypothèse, mais ne fait que la corroborer. En sémantique, comme en physique, une prédiction avérée ne constitue pas une preuve absolue.

<sup>30</sup> Même si la morale voudrait que les riches invitent les moins riches, on ne voit pas en quoi la richesse de Jean serait une condition suffisante pour qu'il invite Max... et il ne semble pas, non plus, que le locuteur de (14) le prétende.

Hd<sub>1</sub> « donc » indique que le segment qui le suit est une formulation de l'orientation argumentative du segment qui le précède<sup>31</sup>.

Nous avons dit que « donc », dans ce type d'emploi, *apparaît* comme un connecteur ; mais cette apparence est trompeuse. En effet, si l'on accepte la description générale Hd<sub>1</sub>, on doit admettre que le premier segment est un *énoncé* (et non pas une *phrase* car ces dernières n'ont évidemment pas d'orientation argumentative) : les « donc » de ce type ne sont donc<sup>32</sup> pas des connecteurs au sens habituel du terme, puisqu'ils ne relient pas deux phrases<sup>33</sup>.

Un énoncé contenant « donc » dans ce rôle de quasi-connecteur affirme ainsi que son premier membre est utilisé comme argument pour son deuxième membre. Il s'ensuit, d'une part, qu'un tel énoncé paraîtra bizarre à un interlocuteur qui ne verrait pas en quoi ce premier membre pourrait servir d'argument pour le second : les énoncés de

(15) ? Jean est riche, donc la lune est pleine

sont difficiles à interpréter (il faut imaginer des situations très artificielles pour les comprendre<sup>34</sup>). Mais il s'ensuit aussi, d'autre part, qu'un tel énoncé paraîtrait redondant et bizarre à un interlocuteur qui ne verrait pas comment son premier membre pourrait *ne pas* être un argument pour le second membre : si le rôle argumentatif du premier membre est évident, formuler explicitement ce rôle est perçu comme lourd. Ainsi, alors que (et justement *parce que*) les énoncés de

(16a) Jean est riche, il a de quoi vivre

sont perçus comme clairs et ne posant pas de problèmes d'interprétation, ceux de

(16b) ? Jean est riche, donc il a de quoi vivre

paraissent redondants et ne sont acceptables que dans des situations particulières.

Dans ces cas dans lesquels le premier membre est manifestement un argument pour le second, c'est un autre type de « donc » que l'on peut employer, qui n'est plus un quasi-connecteur, mais un opérateur du syntagme verbal du second membre du segment énoncé : le «*« donc » inversé*»<sup>35</sup>, qui s'intercale entre l'auxiliaire et le verbe du second membre ou, à défaut d'auxiliaire, entre le verbe et ses compléments. Ainsi, pour (16a), au lieu de (16b), on dira :

(16c) Jean est riche, il a donc de quoi vivre

qui, lui, ne produit pas d'effets de redondance.

En résumé, les deux « donc » que nous venons de voir se distinguent par le fait que, là où le premier (le quasi-connecteur ou «*« donc » direct*») indique que l'énoncé qui le contient *asserte explicitement* que son premier membre est un argument pour son second membre, le deuxième (le «*« donc » indirect*») indique que l'énoncé qui le contient *suppose implicitement* que son premier membre est un argument pour son second membre. Il résulte de ces propriétés que, lorsque le second membre d'un énoncé ne fait qu'explicitement l'orientation argumentative de son premier membre, c'est le «*« donc » indirect*» qui est utilisable sans hypothèses particulières sur la situation, tandis que, lorsque le second membre d'un énoncé

---

<sup>31</sup> Cette formulation permet de «récupérer» l'interprétation logique dans les énoncés appropriés : il suffit de tenir compte du fait que, dans un texte d'apparence scientifique, les arguments ne sont, en principe, acceptables que s'ils sont déductifs (cf. [Bruxelles *et al.* 1987] pour une description de « si... alors » selon cette ligne).

<sup>32</sup> Le lecteur peut entrevoir, dans mon métadiscours, l'usage d'un autre « donc » : on en reparlera...

<sup>33</sup> On trouvera, dans [Raccach 2002], une étude plus détaillée du statut sémiotique de « donc ».

<sup>34</sup> Rappelons que le point d'interrogation qui précède un exemple signifie seulement que, pour comprendre l'énoncé, il est nécessaire de faire des hypothèses spécifiques sur la situation.

<sup>35</sup> Cf. [Raccach 2002].



constitue une orientation argumentative dérivable du premier membre mais non contenue en lui, c'est le '« donc » direct' qui est utilisable sans hypothèses particulières sur la situation.

Ainsi, pour tester l'hypothèse selon laquelle la description sémantique d'un mot-de-langue M de la langue française doit contenir le point de vue  $P_M$ , il suffit de procéder de la façon suivante :

- a) On construit une phrase  $S(M)$  contenant le mot M.
- b) On construit une formulation  $F(P_M)$ , en français, d'une application du point de vue qui devrait entrer dans la description sémantique de M à ce dont parle la phrase  $S(M)$ .
- c) On construit la transformée  $F(\textit{donc}_i, P_M)$  de  $F(P_M)$ , en y insérant un '« donc » indirect' à la place appropriée.
- d) On teste la compréhensibilité des énoncés de  $\Phi_1 = \langle S(M), \textit{« donc » } F(P_M) \rangle$  et de  $\Phi_2 = \langle S(M), F(\textit{donc}_i, P_M) \rangle$ .

On sait déjà que, si les énoncés de l'une de ces deux phrases complexes sont compréhensibles sans hypothèses particulières sur la situation, les énoncés de l'autre exigeront de telles hypothèses pour être compris (cela découle des propriétés des deux « donc » que l'on vient de voir). Il n'y a donc que trois cas possibles.

Le test s'interprète alors comme suit :

Cas n°1 (favorable) :

Si les énoncés de  $\Phi_1$  ne sont compréhensibles que moyennant des hypothèses particulières sur la situation et ceux de  $\Phi_2$  sont compréhensibles sans hypothèses particulières, alors, la description proposée,  $P_M$ , est compatible avec l'observation et peut être conservée.

Cas n°2 (défavorable) :

Si les énoncés de  $\Phi_2$  ne sont compréhensibles que moyennant des hypothèses particulières sur la situation et ceux de  $\Phi_1$  sont compréhensibles sans hypothèses particulières, alors, la description proposée,  $P_M$ , n'est pas compatible avec l'observation et doit être rejetée.

Cas n°3 (défavorable) :

Si les énoncés de  $\Phi_1$  et ceux de  $\Phi_2$  ne sont compréhensibles que moyennant des hypothèses particulières sur la situation, alors, la description proposée,  $P_M$ , n'est pas compatible avec l'observation et doit être rejetée<sup>36</sup>.

Pour mieux comprendre le fonctionnement du test, voyons ce qu'il donne à propos de l'hypothèse de description sémantique que nous avons évoquée en relation avec le mot français « riche » (cf. § 2.2).

Ce que nous nous proposons de tester est l'hypothèse selon laquelle le mot français « riche » induit le point de vue du pouvoir<sup>37</sup>, c'est-à-dire, l'hypothèse selon laquelle la description sémantique du mot « riche » doit contenir le point de vue de la *possibilité d'agir*.

Pour tester cette hypothèse au moyen du test en *donc*,

- a) On construit une phrase contenant le mot « riche ». Par exemple :

(17a) Jean est riche

---

<sup>36</sup> Le cas n°3 survient lorsque le point de vue  $P_M$ , proposé pour décrire M, n'est pas seulement étranger à la description sémantique de M, mais, de plus, n'est pas dérivable des points de vue associés à M : ce cas de figure sanctionne un manque d'intuition difficile à imaginer, mais néanmoins concevable...

<sup>37</sup> Ce point de vue concerne, d'une manière générale, la *possibilité d'action* et pas seulement la sphère politique.

- b) On construit une formulation, en français, d'une application du point de vue qui devrait entrer dans la description sémantique de « riche » (le pouvoir d'action) à ce dont parle la phrase (17a). Par exemple :

(17b) Il a de quoi vivre<sup>38</sup>

- c) On construit la transformée de (17b), en y insérant un « donc » indirect à la place appropriée :

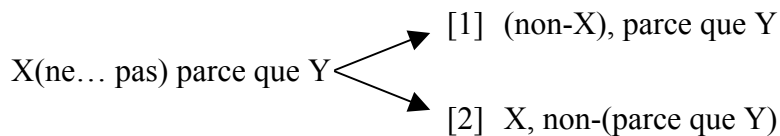
(17c) Il a donc de quoi vivre

- d) On teste la compréhensibilité des énoncés de  $\Phi_1 = \langle (17a), \text{« donc » } (17b) \rangle$ , c'est-à-dire de (16b), et de  $\Phi_2 = \langle (17a), (17c) \rangle$ , c'est-à-dire de (16c)<sup>39</sup>.

Le résultat du test, nous l'avons déjà vu, est que (16b), la phrase construite avec un « donc » direct, conduit à des énoncés qui ne sont compréhensibles que moyennant des hypothèses particulières sur la situation, tandis que (16c), la phrase construite avec un « donc » indirect, conduit à des énoncés acceptables sans ces hypothèses particulières. L'hypothèse selon laquelle le mot français « riche » impose le point de vue du pouvoir peut donc être conservée. On peut, bien entendu, consolider ce résultat en appliquant ce test à de nombreux exemples : cela ne prouvera pas de manière définitive que l'hypothèse est bonne (la loi de la recherche empirique est dure, mais c'est la loi...) mais, si le test réussit à chacune des tentatives, l'hypothèse testée peut alors être considérée comme difficile à réfuter, ce qui permet de justifier qu'on l'admette jusqu'à une éventuelle preuve du contraire.

### 2.3. Test en parce que

En s'appuyant sur les travaux publiés dans [Ducrot et al. 1975], Chmelik ([Chmelik 2007]) propose une description de « parce que » rendant compte de l'ambiguïté des phrases contenant « parce que » et dont la proposition principale contient une négation en « ne... pas ». Chmelik décrit l'ambiguïté introduite par « ne... pas... parce que... » d'une manière que l'on peut résumer comme suit :



Ainsi,

(18) Jean n'a pas chanté parce qu'il avait bu

peut signifier [1] que Jean n'a pas chanté et que la raison pour laquelle il n'a pas chanté est qu'il avait bu, ou [2] que la raison pour laquelle Jean a chanté n'est pas qu'il avait bu. Dans la première interprétation, la négation de X est assertée et le lien causal entre Y et la négation de X est affirmé ; dans la seconde interprétation, X (et non pas sa négation) est présupposé et la négation du lien causal entre Y et X est assertée.

Chmelik fait remarquer que cette ambiguïté n'est pas systématique : certaines phrases contenant « parce que » et dont la principale contient « ne... pas » ne sont pas ambiguës et ne

<sup>38</sup> L'application choisie ici n'utilise qu'une faible partie du potentiel ouvert par le point de vue du pouvoir, mais elle suffit pour illustrer le fonctionnement du test. Le lecteur pourra essayer le test avec une application plus 'riche', qui donnerait, par exemple, (18') Il a les moyens d'inviter Max à dîner : il lui faudra alors, dans la suite du test, remplacer (16b) et (16c) par les phrases appropriées ; il obtiendra alors un test de compréhensibilité analogue, conduisant aux mêmes résultats.

<sup>39</sup> Nous reproduisons (16b) et (16c) ci-dessous, pour éviter au lecteur de tourner les pages :

(16a) ? Jean est riche, donc il a de quoi vivre

(16b) Jean est riche, il a donc de quoi vivre

peuvent recevoir que l'interprétation que nous avons nommée [2]. Ainsi, pour prendre un exemple proche de l'un de ceux que l'auteur a fournis, les énoncés de la phrase (19) :

(19) Je n'estime pas Jean parce qu'il est honnête

sauf hypothèses très particulières sur la situation, ne permettent que l'interprétation dans laquelle le locuteur présuppose qu'il estime Jean et affirme que ce n'est pas parce qu'il est honnête (mais pour une autre raison), et interdisent l'interprétation dans laquelle le locuteur affirmerait qu'il n'estime pas Jean et que cette disposition négative est dû au fait que Jean est honnête. Ce phénomène curieux mérite que l'on tente d'en trouver la raison : pourquoi donc certaines phrases ne sont pas ambiguës alors que les autres le sont ?

Sans entrer dans les détails de la description technique que Chmelik propose pour « parce que », on en retiendra qu'une description adéquate indique qu'un énoncé d'une phrase [B parce que A], dans une situation S indique que, dans cette situation S,

- (i) le locuteur adhère à A,
- (ii) qu'il adhère à B et
- (iii) que son énoncé de B est motivé argumentativement par son énoncé de A.

L'ambiguïté, lorsqu'elle apparaît, provient du champ d'application de la négation : cette dernière peut

- (a) soit concerner (ii) seulement ; en ce cas, B est nié, A est maintenu tel quel, mais la clause (iii) est modifiée en remplaçant B par sa négation :
  - (iiia) pour le locuteur, l'énoncé de non-B est motivé argumentativement par son énoncé de A
- (b) soit concerner (iii) seulement ; en ce cas, B est maintenu (l'énoncé ne dit rien sur A) et la clause (iii) devient :
  - (iiib) pour le locuteur, l'énoncé de B n'est pas motivé argumentativement par son énoncé de A

Dans le cas des phrases, comme (19), dont les énoncés, sauf hypothèses particulières sur la situation, ne peuvent recevoir que l'interprétation [2], c'est la clause (iii) qui est concernée par la négation. Pour comprendre pourquoi les phrases comme (19) ne sont pas ambiguës, il suffit donc de comprendre ce qui fait que, dans les énoncés de ces phrases, ou bien B ne peut pas être nié ou bien (iiia) ne peut pas être accepté. Dans le cas de la phrase (19), il faut donc expliquer ou bien pourquoi un locuteur ne peut pas nier qu'il estime Jean ou bien pourquoi il ne peut pas considérer le fait que Jean soit honnête comme un argument pour ne pas l'estimer. Or, nous l'avons vu au § 3.1, le mot français « honnête » est euphorique, c'est-à-dire que tous les énoncés qui le contiennent introduisent un jugement positif sur ce à quoi renvoie le substantif qu'il qualifie : il est donc facile d'expliquer pourquoi un locuteur ne peut pas considérer le fait que Jean soit honnête comme un argument pour ne pas l'estimer.

D'une manière générale, les phrases contenant « parce que » et dont la principale est niée perdent leur ambiguïté lorsque la subordonnée constitue un argument indiscutable pour la principale non niée, ce qui est toujours le cas lorsque la principale non niée formule un point de vue lexicalisé dans un mot-de-phrase de la subordonnée.

Le test en *parce que* découle de ces réflexions. Ainsi, lorsqu'on a fait l'hypothèse que la description sémantique d'un mot-de-langue M de la langue française doit contenir le point de vue  $P_M$ , pour tester cette hypothèse, il suffit de procéder de la façon suivante :

- a) On construit une phrase  $S(M)$  contenant le mot M.
- b) On construit une formulation  $F(P_M)$ , en français, d'une application du point de vue qui devrait entrer dans la description sémantique de M à ce dont parle la phrase  $S(M)$ .
- c) On construit la négation,  $\sim F(P_M)$ , de  $F(P_M)$

d) On teste la compréhensibilité des énoncés de  $\Phi = \sim F(P_M)$ , « parce que »  $S(M)$ .

Si  $\Phi$  est ambiguë, l'hypothèse testée est réfutée : la présence du mot à décrire n'impose pas le point de vue que l'on proposait pour le décrire. Si  $\Phi$  ne permet que des énoncés dont le sens maintient  $F(P_M)$  non nié, l'hypothèse testée est confortée : la présence du mot à décrire impose bien le point de vue que l'on proposait pour le décrire<sup>40</sup>.

### 3. Quelques conclusions

Le test en *donc* et le test en *parce que* sont deux éléments d'un ensemble d'outils permettant de mettre les propositions de description lexicale à l'épreuve de l'observation empirique. D'autres tests s'ajoutent à cette 'panoplie' : par exemple, un test en *pourtant*, un autre en *trop*... D'autres tests sont à l'étude, pour le français, mais aussi pour l'anglais, l'espagnol, l'italien et le hongrois. La prolifération de ces outils est utile parce que, comme on s'en est rendu compte avec les deux tests présentés ici, chacun de ces tests a des conditions d'utilisation assez strictes qui font que, pris isolément, il ne peut pas s'appliquer à tous les mots du lexique ; l'existence de nombreux tests, avec des conditions d'application très variées, augmente considérablement le nombre de mots-de-langue dont les descriptions sémantiques peuvent être testées.

---

<sup>40</sup> Sauf erreur sur les observations passées et présentes, le troisième cas formellement envisageable ne se produit jamais : le cas où  $\Phi$  est non-ambiguë et ne permet que des énoncés dont le sens nie  $F(P_M)$  ne devrait pas être observé.

## Références bibliographiques

AUROUX, Sylvain

(1998). *La raison, le langage et les normes*. Paris, Presses Universitaires de France.

BENMAHFOUDH-HUBERT Haïfa, Erzsébet CHMELIK et Pierre-Yves RACCAH

(2011). Les points de vue dans le lexique et dans le dictionnaire. Sous presse dans l'ouvrage collectif : *La marque lexicographique*, préparé par Monique BURSTON, Fabienne BAIDER et Efi LAMPROU. Limoges, Lambert Lucas.

BOJLOVA, Lilia

(2002), Dialogisme et argumentation : les mots sont-ils « habités » de topoi ?, Mémoire de DEA soutenu à l'Université de Paris 3.

BRUXELLES, Sylvie Pierre-Yves RACCAH

(1987) : Information et argumentation : l'expression de la conséquence. *Actes du colloque COGNITIVA 87*, Paris.

CHMELIK, Erzsébet

(2007) : *L'idéologie dans les mots : contribution à une description topique du lexique justifiée par des tests sémantiques. Application à la langue hongroise*. Thèse de doctorat, soutenue le 19 octobre 2007, à l'Université de Limoges (dir. Pierre-Yves Raccah).  
Publiée en ligne le 28 mars 2008

DUCROT Oswald

(1972) : *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann.

(1973) : *La preuve et le dire*. Mame.

(1988). Topoi et formes topiques, *Bulletin d'études de linguistique française de Tokyo* **22**, 1-14.

DUCROT, Oswald *et al.*

(1975) : Car, parce que, puisque. *Revue romane*, X, II, pp.248-280 (Groupe λ-l).

KUHN, Thomas S. (1962). *The Structure of Scientific Revolutions*. Chicago, University of Chicago Press.

LABOV, William.

(1975). *What is a Linguistic fact?* Lisse, Peter De Ridder Press.

POPPER, Karl

(1963). *Conjectures and Refutations: The Growth of Scientific Knowledge*. Londres, Routledge.

(1972). *Objective Knowledge: An Evolutionary Approach*. Oxford, Clarendon Press.

RACCAH Pierre-Yves

(1987). Sémantique épistémique et loi de prédominance de l'argumentation. *Cahiers de linguistique française*, 7 : 93-113.

(1990). Modelling argumentation and modelling *with* argumentation. *Argumentation* 4, 447-483, Bruxelles. Accepté en août 1987.

(1998b). Por qué los bebés españoles son más ricos que los bebés franceses. *Quaderns de filologia. Estudis linguistics, IV: Pragmàtica Intercultural*, pp. 1-17.

- (2002). Lexique et idéologie : les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé. *In* Carel, Marion (éd.), *Les facettes du dire : Hommage à Oswald Ducrot*. Paris, Kimé.
- (2005a) What is an empirical theory of linguistic meaning a theory of? *In* Zygmunt FRAJZYNGIER *et al.* (eds.). *Diversity and Language Theory Studies in Language Companion Series*, John Benjamins.
- (2005b). Une description de l'excessivité en sémantique des points de vue. *Travaux du CERLICO* 18.
- (2008). Contraintes linguistiques et compréhension des énoncés : la langue comme outil de manipulation. *In Entretiens d'orthophonie*, pp. 61-90 ; Paris, Expansion Formation et Éditions.
- (2011). Racines lexicales de l'argumentation : la cristallisation des points de vue dans les mots. *Verbum*, Numéro spécial sous presse, sous la direction de Marianne DOURY
- SPERBER, Dan et Deirdre WILSON
- (1986). *Relevance. Communication and Cognition*. Oxford, Blackwell Publishers Ltd.
- TORDESILLAS, Marta
- (2008). À propos du signe linguistique : énonciation, argumentation et stéréotype. *Actas del VIII Congreso de Lingüística General* pp. 1930-1949. Madrid, UAM.
- VOLOSHINOV Valentin Nikolaevich.
- (1929). *Марксизм и философия языка* [Le marxisme et la philosophie du langage], Leningrad : Priboj. 2<sup>ème</sup> édition : 1930. Traduction française, sous le nom de Mikhaïl Bakhtine (V.N. Volochinov) : *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris : Ed. de Minuit, 1977.

### **Dictionnaires**

DAL (*Dictionnaire des associations lexicales*). En ligne : <http://dictaverf.nsu.ru/dict>

*Le Robert Culturel* (2005)

*Le Petit Robert* (2006)